

Délibération n° 2018-267

OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS TITULAIRES ET SUPPLÉANTS À LA COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AÉRODROME PARIS-ORLY

Siège social : Orsay

Nombre de délégués en exercice : 76
Présents : 52
Présents et représentés : 69
Votants : 69

Le mercredi 19 septembre 2018, le Conseil Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre le 13/09/2018, s'est réuni à 20h30, sous la présidence de M. BOURNAT, à ORSAY, salle du Conseil communautaire.

DELEGUES PRESENTS

Mme. Brigitte	PUECH	Commune de Ballainvilliers
M. Jean-François	VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Mme. Irène	BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette
M. Christian	LECLERC	Commune de Champlan
M. Jean-Paul	BENEYTOU	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Martine	CINOSI-GIRARD	Commune de Chilly-Mazarin
M. Téli-Justin	GNADRE	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Rafika	REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
M. Michel	BOURNAT	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean	HAVEL	Commune de Gif-sur-Yvette
M. François	ROMAIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean-Luc	VALENTIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Franck	GAUDART	Commune de Gometz-le-Châtel
M. Francisque	VIGOUROUX	Commune d'Igny
M. Frédéric	DURO	Commune d'Igny
M. Babacar	FALL	Commune des Ulis
Mme. Ouiam	HAMMAN	Commune des Ulis
M. Paul	LORIDANT	Commune des Ulis
M. Jean	ROZNOWSKI	Commune des Ulis
M. François	PELLETANT	Commune de Linas
Mme. Sandrine	GELOT	Commune de Longjumeau
M. Gilles	GOBRON	Commune de Longjumeau
Monsieur Jérémy	MARTIN	Commune de Longjumeau
M. Olivier	THOMAS	Commune de Marcoussis
Mme. Catherine	DELAITRE	Commune de Marcoussis

Délibération n° 2018-267

M. Vincent	DELAHAYE	Commune de Massy
M. Bernard	LAFFARGUE	Commune de Massy
M. Mustapha	MARROUCHI	Commune de Massy
Mme. Elisabeth	PHLIPPOTEAU	Commune de Massy
M. Nicolas	SAMSOEN	Commune de Massy
M. Claude	PONS	Commune de Montlhéry
Mme. Isabelle	KLJAJIC	Commune de Montlhéry
M. Paul	RAYMOND	Commune de Nozay
Mme. Marie-Pierre	DIGARD	Commune d'Orsay
Mme. Michèle	VIALA	Commune d'Orsay
M. Grégoire	de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
M. Gilles	CORDIER	Commune de Palaiseau
Mme. Michelle	CHENIAUX	Commune de Palaiseau
Mme. Véronique	LEDOUX	Commune de Palaiseau
M. Hervé	PAILLET	Commune de Palaiseau
M. Michel	ROUYER	Commune de Palaiseau
M. Christian	PAGE	Commune de Saclay
M. Pierre-Alexandre	MOURET	Commune de Saint-Aubin
M. Stéphane	BAZILE	Commune de Saulx-les-Chartreux
M. François	HILLION	Commune de Vauhallan
M. Thomas	JOLY	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Gérard	DOSSMANN	Commune de Verrières-le-Buisson
Mme. Caroline	FOUCAULT	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Patrick	BATOUFFLET	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Igor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust
M. Patrice	GILBON	Commune de Villiers-le-Bâcle

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Madame Véronique FRANCOIS donne pouvoir à Mme. Brigitte PUECH
M. Yann CAUCHETIER donne pouvoir à M. Michel BOURNAT
Mme. Patricia LECLERCQ donne pouvoir à M. Francisque VIGOUROUX
M. Jean-Pierre MEUR donne pouvoir à M. François PELLETANT
Mme. Anne BERCHON donne pouvoir à M. Dominique FONTENAILLE
Mme. Françoise MARHUENDA donne pouvoir à M. Babacar FALL
Mme. Michèle DESCAMPS donne pouvoir à M. Jean ROZNOWSKI
Mme. Florence LORTON donne pouvoir à Mme. Sandrine GELOT
Mme. Michèle FRERET donne pouvoir à Mme. Elisabeth PHLIPPOTEAU
M. Dawari HORSFALL donne pouvoir à M. Mustapha MARROUCHI

Délibération n° 2018-267

Mme. Hella KRIBI-ROMDHANE donne pouvoir à Mme. Catherine DELAITRE

Mme. Bouchra LAOUES donne pouvoir à M. Vincent DELAHAYE

M. Serge MORONVALLE donne pouvoir à Mme. Marie-Pierre DIGARD

M. Pierre OLLIER donne pouvoir à M. Nicolas SAMSOEN

Mme. Sylvianne RICARDEAU donne pouvoir à M. Bernard LAFFARGUE

M. David ROS donne pouvoir à Mme. Michèle VIALA

M. Richard TRINQUIER donne pouvoir à M. Christian LECLERC

DELEGUES ABSENTS

Mme. Patricia	VINCENT	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Geneviève	BESSE	Commune de Epinay-sur-Orge
Mme. Sonia	DAHOU	Commune des Ulis
M. Rémi	BETIN	Commune de Longjumeau
M. Raymond	RAPHAEL	Commune d'Orsay
M. Pierre	COSTI	Commune de Palaiseau
Mme. Chrystel	LEBOEUF	Commune de Palaiseau

DELEGUES QUI N'ONT PAS PRIS PART AUX VOTES

Secrétaire de séance : Francisque VIGOUROUX

Objet : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS TITULAIRES ET SUPPLÉANTS À LA COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AÉRODROME PARIS-ORLY

Le Conseil Communautaire,

Sur rapport de M. Christian LECLERC.

VU la loi n°85-696 du 11 juillet 1985 relative à l'urbanisme au voisinage des aérodromes ;

VU le décret n°87-341 du 21 mai 1987 relatif aux Commissions Consultatives de l'Environnement des aérodromes ;

VU le décret n°2000-127 du 16 février 2000 portant modification de la composition et du fonctionnement des commissions consultatives de l'environnement des aérodromes ;

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5211-1, L2121-21 et L2121-33 ;

VU le Code de l'environnement, notamment ses articles L571-13 et R571-70 à R571-80 ;

VU l'arrêté inter préfectoral n°2013-3820 du 30 décembre 2013 approuvant le Plan de Gêne Sonore de l'aérodrome de Paris-Orly ;

VU l'arrêté n°2018-08-08-032 du 9 août 2018 du Préfet de la Région IDF modifiant l'arrêté n°201691-0010 du 31 mars 2016 portant nouvelle composition de la Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome d'Orly pour ce qui concerne les représentants des collectivités territoriales de la CCE, et fixant à 3 le nombre de représentants titulaires et à 3 le nombre de représentants suppléants ;

VU la délibération n°2016-276 du Conseil communautaire du 25 mai 2016 portant désignation des membres titulaires et des membres suppléants pour siéger à la CCE de l'aérodrome d'Orly ;

Vu la délibération n°2018-108 du Conseil communautaire du 27 juin 2018 portant désignation d'un membre suppléant pour la commune de Longjumeau pour siéger à la CCE de l'aérodrome d'Orly ;

CONSIDERANT que tous les établissements publics de coopération intercommunale dont au moins une commune est concernée par le bruit d'un aérodrome doivent être représentés au sein de la Commission Consultative de l'Environnement de ce dernier, au titre des représentants des collectivités locales ;

CONSIDERANT que les communes de Champlan, Chilly-Mazarin, Gometz-le-Châtel, Les Ulis, Longjumeau, Marcoussis, Massy, Nozay, Orsay, Palaiseau, Saulx-les-Chartreux, Villebon-sur-Yvette et Wissous sont concernées par le bruit de l'aérodrome de Paris-Orly ;

CONSIDERANT que, depuis le 1^{er} janvier 2018, la Métropole du Grand Paris est compétente en matière de lutte contre les nuisances sonores et, à ce titre, doit intégrer le collège des représentants des collectivités territoriales de la CCE dans le cadre de la nouvelle répartition fixée par arrêté du Préfet de la Région Ile-de-France ;

Délibération n° 2018-267

CONSIDERANT la nouvelle composition de la CCE de l'aérodrome d'Orly fixée par arrêté n°2018-08-08-032 du 9 août 2018 du Préfet de la Région IDF modifiant l'arrêté n°201691-0010 du 31 mars 2016 portant à 3 le nombre de représentants titulaires et à 3 le nombre de représentants suppléants pour les EPCI ;

CONSIDERANT le courrier de la Préfecture de la Région Ile-de-France du 22 août 2018, reçu le 27 août 2018, sollicitant de la Communauté Paris-Saclay la désignation de 3 titulaires et de 3 suppléants pour siéger à la CCE de l'aérodrome d'Orly ;

CONSIDERANT la nécessité de procéder à la désignation des représentants de la Communauté Paris-Saclay à la Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Paris-Orly ;

CONSIDERANT qu'en l'absence de dispositions spécifiques sur le mode de scrutin par renvoi au Code général des collectivités territoriales, l'organe délibérant procède à la désignation soit au scrutin secret soit par vote à main levée ;

VU les candidatures de M Christian LECLERC, M. Richard TRINQUIER et M. Jean-Paul BENEYTOU, conseillers communautaires, pour être représentants titulaires à la Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Paris-Orly ;

VU les candidatures de M. Stéphane BAZILE, M. Rémi BÉTIN et M. Bernard LAFFARGUE, conseillers communautaires, pour être représentants suppléants à la Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Paris-Orly ;

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

A la majorité absolue des suffrages exprimés,

1. ABROGE la délibération n°2016-276 du Conseil communautaire du 25 mai 2016 ;
2. ABROGE la délibération n°2018-108 du Conseil communautaire du 27 juin 2018 ;
3. DECIDE de procéder à un vote à main levée pour la désignation des trois représentants titulaires et des trois représentants suppléants pour siéger à la Commission Consultative de l'Environnement de de l'aérodrome de Paris-Orly ;

Délibération n° 2018-267

4. DESIGNER comme représentants à la Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Paris-Orly :

En tant que membres titulaires :

- M. Christian LECLERC
- M. Richard TRINQUIER
- M. Jean-Paul BENEYTOU

En tant que membres suppléants :

- M. Stéphane BAZILE
- M. Rémi BÉTIN
- M. Bernard LAFFARGUE

Fait et délibéré le mercredi 19 septembre 2018
Extrait conforme à l'original

Le Président,

Michel BOURNAT



ADOPTÉE par (69 VOIX)

69 POUR : Mme. Brigitte PUECH, M. Jean-François VIGIER, Mme. Irène BESOMBES, M. Christian LECLERC, M. Jean-Paul BENEYTOU, Mme. Martine CINOSI-GIRARD, M. Téli-Justin GNADRE, Mme. Rafika REZGUI, Madame Véronique FRANCOIS, M. Michel BOURNAT, M. Yann CAUCHETIER, M. Jean HAVEL, M. François ROMAIN, M. Jean-Luc VALENTIN, M. Franck GAUDART, M. Francisque VIGOUROUX, M. Frédéric DURO, Mme. Patricia LECLERCQ, M. Jean-Pierre MEUR, Mme. Anne BERCHON, Mme. Françoise MARHUENDA, Mme. Michèle DESCAMPS, M. Babacar FALL, Mme. Ouïam HAMMAN, M. Paul LORIDANT, M. Jean ROZNOWSKI, M. François PELLETANT, Mme. Sandrine GELOT, M. Gilles GOBRON, Monsieur Jérémy MARTIN, Mme. Florence LORTON, M. Olivier THOMAS, Mme. Catherine DELAITRE, M. Vincent DELAHAYE, Mme. Michèle FRERET, M. Dawari HORSFALL, Mme. Hella KRIBI-ROMDHANE, M. Bernard LAFFARGUE, Mme. Bouchra LAOUES,

Délibération n° 2018-267

M. Mustapha MARROUCHI, M. Serge MORONVALLE, M. Pierre OLLIER ,
Mme. Elisabeth PHLIPPOTEAU, Mme. Sylvianne RICARDEAU, M. Nicolas
SAMSOEN, M. Claude PONS, Mme. Isabelle KLJAJIC, M. Paul RAYMOND,
M. David ROS, Mme. Marie-Pierre DIGARD, Mme. Michèle VIALA, M.
Grégoire de LASTEYRIE, M. Gilles CORDIER, Mme. Michelle CHENIAUX,
Mme. Véronique LEDOUX, M. Hervé PAILLET, M. Michel ROUYER, M.
Christian PAGE, M. Pierre-Alexandre MOURET, M. Stéphane BAZILE, M.
François HILLION, M. Thomas JOLY, M. Gérard DOSSMANN, Mme. Caroline
FOUCAULT, M. Dominique FONTENAILLE , M. Patrick BATOUFFLET, M.
Igor TRICKOVSKI, M. Patrice GILBON, M. Richard TRINQUIER

0 CONTRE :

0 ABST. :

ID Télétransmission : 091-200056232091-200056232-20180919-lmc124523-DE-1-1

Date AR Préfecture :

21/09/18

- Affichée / Publiée le 26 septembre 2018

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.